

l'Union européenne, la Chine, Hong Kong (Chine), la Corée et la Malaisie et continuera de la faire avec d'autres pays si l'occasion se présente.

Le Canada reconnaît l'importance de travailler à l'échelle internationale à l'élaboration de politiques sur la biotechnologie, et nous continuerons à suivre l'évolution de la situation dans d'autres pays pour tirer des leçons de leurs réussites et de leurs échecs. Le Canada joue un rôle de chef de file pour établir des normes internationales sur les aliments génétiquement modifiés et l'étiquetage de ces derniers par l'entremise de la Commission FAO/OMS du Codex Alimentarius. Le Canada préside le comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées, comité dont il est également membre et qui élabore des directives sur l'étiquetage d'aliments produits à partir de la biotechnologie. Le Canada a, par ailleurs, présidé un groupe international de rédaction pour fournir des conseils techniques sur des directives conçues pour l'étiquetage de ces aliments.

RECOURS COMMERCIAUX

Niveau bilatéral

Le gouvernement du Canada continue d'observer ce qui se passe en matière de recours commerciaux dans les pays où l'industrie canadienne a des intérêts commerciaux et d'aider les exportateurs canadiens qui font l'objet d'enquêtes dans d'autres pays en vue de l'imposition de mesures commerciales. Plus expressément, le gouvernement analyse les modifications apportées aux lois et les pratiques sur les recours commerciaux chez nos principaux partenaires commerciaux et il intervient selon qu'il convient dans des enquêtes particulières. En 2002, le gouvernement est intervenu auprès des autorités américaines à propos de l'enquête de sauvegarde sur l'acier, des enquêtes antidumping concernant les tomates, les moules et les crevettes nordiques et, enfin, dans les enquêtes sur les mesures antidumping et les droits compensateurs concernant les tiges de fil métallique. L'issue de ces causes est expliquée au chapitre 4, Ouverture sur les Amériques, dans la partie consacrée aux États-Unis. Le gouvernement a aussi participé activement à l'enquête de sauvegarde sur l'huile végétale comestible en Inde et il est intervenu auprès des autorités indiennes. Le 24 janvier 2003, le gouvernement indien a établi qu'il n'existait aucune preuve de préjudice et il a donc mis un terme à l'enquête.

Le gouvernement travaille actuellement avec les provinces touchées et la Commission canadienne du blé pour rejeter les allégations de subvention du blé qui font maintenant l'objet d'une enquête par le département américain du Commerce. La question est traitée plus en détail dans la partie du chapitre 4 consacrée aux États-Unis. Il importe de signaler que le Canada est intervenu auprès de l'Inde au sujet d'une enquête antidumping concernant la vitamine C et qu'il continue de suivre le dossier. Il est également intervenu auprès de la Chine dans une enquête de sauvegarde sur certains produits de l'acier. Parmi les autres causes que le gouvernement observe actuellement, notons l'enquête antidumping de l'Australie sur les garnitures de meulage, l'enquête de sauvegarde de la Russie sur les importations de volaille et l'examen possible de la Chine sur le papier journal et, enfin, les différends aux termes du chapitre 19 de l'ALENA concernant des exportations canadiennes.

Niveau multilatéral

Organisation mondiale du commerce

Dans le cadre du présent cycle de négociations commerciales multilatérales de l'OMC, le Canada cherche à introduire des disciplines plus précises et à promouvoir une utilisation plus transparente et plus claire des recours commerciaux par ses partenaires commerciaux. À cet égard, le Canada continue de participer à la discussion sur les questions dont on propose la négociation et a présenté un rapport général sur les droits antidumping, les subventions et les mesures compensatoires, ainsi qu'une présentation plus détaillée sur les droits antidumping. Parallèlement, le Canada souhaite examiner les principales dispositions en matière de recours commerciaux afin de renforcer et de clarifier les règles et d'atteindre une plus grande convergence et une meilleure prévisibilité de leur application à l'échelle internationale. Le Canada est encouragé par les discussions visant à déterminer les causes sous-jacentes des mesures liées aux recours commerciaux.

En plus de contribuer activement aux travaux des comités des pratiques antidumping, des subventions et des mesures de sauvegarde de l'OMC — pour s'assurer que tous les membres administrent leurs lois en matière de recours commerciaux conformément aux règles prescrites par l'OMC —, le Canada participe à titre de tierce partie aux procédures de règlement des différends portant sur des questions qui lui importent. C'est ainsi qu'il a pris part en cette qualité aux procédures de l'OMC concernant la mesure définitive sur les droits antidumping prise par l'Argentine contre les importations de volaille en provenance du Brésil, le